

Plan de sobriété énergétique : opportunités en vue pour le BTP

Le gouvernement a présenté son plan pour réduire la consommation d'énergie. La modernisation du réseau d'éclairage, la réalisation de DPE et l'installation d'outils de pilotage des consommations sont fortement recommandées.

Bien déterminé à éviter tout risque de coupure d'électricité ou de gaz cet hiver, l'exécutif a dévoilé le 6 octobre dernier son plan de sobriété énergétique. C'est au parc des expositions de la Porte de Versailles, à Paris, que la ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, accompagnée d'autres membres du gouvernement, a détaillé une série de mesures destinées à sortir progressivement la France de sa dépendance aux énergies fossiles et à réduire de 10 % la consommation d'énergie en 2 ans. Une première étape, avant l'objectif d'une baisse de 40 % d'ici à 2050.

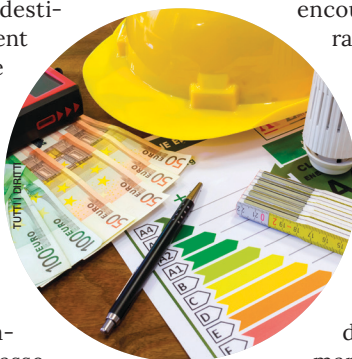
Chasse au gaspi

La plupart des recommandations consistent à faire la chasse au gaspillage, invitant particuliers comme entreprises à limiter leur consommation d'énergie par quelques gestes simples. Parmi les mesures préconisées, l'abaissement de la température à 19°C dans les locaux professionnels et les habitations (voire 17°C dans certains cas), la fermeture de l'éclairage intérieur des bâtiments lorsqu'ils sont vides et l'extinction des panneaux publicitaires lumineux et enseignes lumineuses des commerces dès leur fermeture au public. Les Français doivent également contenir la température de leur

chauffe-eau à 55°C et décaler l'usage de certains appareils en dehors des périodes de pics de consommation.

Automatisation, régulation

D'autres mesures concernent plus directement le secteur du BTP car elles impliquent la réalisation de travaux. Ainsi, les entreprises sont encouragées à moderniser l'éclairage de leurs espaces de bureaux pour l'associer à des automatismes de détection de présence et d'asservissement à la lumière du jour. Des rénovations qui permettraient de réduire immédiatement la facture électrique globale de 10 %, selon le ministère. L'État recommande également de diagnostiquer la performance des bâtiments et l'isolation des infrastructures (sols, fenêtres, murs, etc.) et d'installer des dispositifs de gestion technique des bâtiments. Enfin, le plan de sobriété énergétique préconise l'installation d'outils de pilotage, de suivi et de mesure en temps réel des consommations énergétiques. Ces solutions sont encore peu déployées par les entreprises françaises. Une enquête réalisée par *Les Échos Études* en novembre 2021 révélait que seulement 24 % des entreprises avaient mis en place des plates-formes de monitoring de leur consommation.





Bastien Danni

Directeur et associé de Viaréno

« Le photovoltaïque en autoconsommation est devenu notre deuxième métier »

Avec Viaréno, Bastien Danni et ses deux associés veulent réduire la facture énergétique des ménages. Retour sur la success story toulousaine.

clients pour leurs projets de rénovation, en les accompagnant aussi bien sur le conseil technique, le montage des aides, la pose que sur le SAV.

Qui sont vos clients ?

B. D. : nos clients sont à plus de 70 % des particuliers. Pour les 30 % restants, nous travaillons pour des petits professionnels ou des administrations publiques.

Comment faites-vous pour vous faire connaître ?

B. D. : plus de 80 % de nos contacts sur le particulier proviennent de recommandations. Nous nouons également des partenariats avec des donneurs d'ordres. Le dernier en date, c'est Castorama pour qui nous allons réaliser des activités de pose en menuiserie, chauffage et d'autres types de prestations pour les clients de l'enseigne dans la région.

8 ans après sa création, où en est Viaréno dans son développement ?

B. D. : au moment où j'ai intégré Viaréno, nous étions 6. Nous comptons aujourd'hui plus de 70 collaborateurs pour un chiffre d'affaires

Comment est née l'entreprise Viaréno ?

Bastien Danni : la société a été créée en 2014 par Yannick Armaing, plombier-chauffagiste de métier. C'était au moment où a été mis en place l'éco-PTZ pour financer des travaux de rénovation énergétique. Très rapidement, Yannick s'est associé à Stéphane Goudy, qui avait une entreprise de menuiserie, pour proposer des offres de rénovation globale, sur plusieurs lots de travaux.

Quand êtes-vous arrivé ?

B. D. : j'ai rejoint l'aventure en 2017 comme Directeur-Associé, en apportant mon expertise commerciale. L'objectif était de professionnaliser la relation client et de maîtriser l'ensemble de la chaîne de valeur, avec des équipes entièrement salariées. Cette intégration nous permet d'être l'interlocuteur unique de nos



Viaréno

a emménagé en août 2022 dans des nouveaux locaux de 1 200 m².



Viaréno



Activité
Rénovation énergétique globale



Création
2014



Effectif
environ 70 personnes



Web
<https://viareno.com/>

d'environ 10 M€ en année pleine. Nous sommes devenus un groupe, organisé autour de 5 filiales : Viaréno Développement, notre régie commerciale, le GIREF qui rassemble les services supports, Captravo, notre nouvelle activité de distribution de solutions de menuiserie, Armaing Chauffage Climatisation, la société qui réalise les poses, et Enertea, la société qui gère le SAV.

Quels sont les types de travaux les plus demandés ?

B. D. : le mix est en train de changer. En 2021, nous réalisons 60 % de notre

activité dans le chauffage, 20 à 25 % dans la menuiserie et le reste essentiellement dans l'isolation. En 2022, nous sommes passés à 40 % dans le chauffage, 20 % dans l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation, 20 % dans la menuiserie, 10 % dans l'isolation et le reste dans d'autres petites activités types peinture ou revêtement qui sont liées à nos prestations de rénovation.

Le photovoltaïque en autoconsommation est-il en train d'exploser selon vous ?

B. D. : oui, ça y est ! Je croyais beaucoup en ce marché et, aujourd'hui, c'est devenu notre deuxième métier. Pour vous donner un ordre d'idées, nous avons réalisé 12 installations photovoltaïques en autoconsommation en 2021. À l'heure où je vous parle, nous en sommes à 146 installations.

Comment l'expliquez-vous ?

B. D. : une fois que vous avez isolé votre maison, que vous avez rénové votre chauffage et changé vos fenêtres, il vous reste encore 30 à 40 % d'écono-

▲ En 2022, le photovoltaïque en autoconsommation est devenu le 2^e métier de Viaréno.



▲ Viaréno intervient dans un rayon d'1h30 autour de Toulouse.

mies d'énergie à aller chercher grâce à l'autoconsommation.

Et sur les autres travaux, ressentez-vous le même emballement ?

B. D. : c'est une demande plutôt en baisse. Nous sommes passés de 1 200 chantiers en 2021 à plus de 900 en 2022. Le marché souffre d'un problème d'image notamment. Il y a eu beaucoup d'abus de la part de sociétés peu scrupuleuses pour profiter des aides à 1 € pour l'isolation et le chauffage, par exemple. Le renforcement des contrôles est une excellente nouvelle ! Cela permet d'assainir le marché. Et puis, il y a beaucoup de pénuries aussi. Le contexte économique très anxiogène n'est pas non plus favorable.

” Nous jouons le rôle de banque et ce n'est plus possible. “

Est-ce que ce tassement vous inquiète ?

B. D. : non, car de notre côté, nous n'avons pas de problème de carnet de commandes. Nous observons même une hausse du panier moyen, qui est

plutôt aux alentours des 10 000 € aujourd'hui, contre 7 300 € avant.

Est-ce dû à l'inflation ?

B. D. : pour une petite partie, oui. Nous avons répercuté les 10 % de hausses tarifaires passées par nos fournisseurs sur les nouveaux devis. Mais l'augmentation du panier moyen s'explique surtout par des budgets plus importants consacrés par nos clients à la réalisation de travaux. De ce côté-là, nous sommes plutôt rassurés. Notre véritable problème, ce n'est pas la demande mais les problèmes de paiement.

À quels problèmes êtes-vous confrontés ?

B. D. : nous sommes payés très en retard par les organismes publics. Depuis cet été, les délais explosent de nouveau. C'est pareil avec nos partenaires qui financent une partie des travaux via les CEE. D'ailleurs, nous avons arrêté notre partenariat avec EDF. C'était devenu trop ingérable. Nous jouons le rôle de banque et ce n'est plus possible.

Quels sont vos projets à l'avenir ?

B. D. : tout d'abord, développer nos nouvelles activités : Captravo et le photovoltaïque en autoconsommation. En parallèle, nous souhaitons nous diversifier sur le marché du confort à l'habitat en proposant des solutions comme des pergolas bioclimatiques ou des cuisines. Nous maîtrisons déjà tous les métiers nécessaires. L'autre marché qui nous intéresse beaucoup, c'est le maintien à domicile pour permettre aux seniors de rester le plus longtemps chez eux. De nouvelles aides devraient être mises en place en 2024. Nous regardons cela de près...

Léger sursaut d'activité dans les travaux publics

Après un été morose, la production dans les travaux publics a augmenté de 10 % en septembre. Un rebond insuffisant pour sauver le bilan de l'année.

C'est le premier sursaut enregistré depuis de longs mois. En septembre, l'activité des entreprises de travaux publics a progressé de 10,2 % à prix constants, selon les chiffres de la FNTP (Fédération Nationale des Travaux Publics). Bienvenu, ce rebond doit toutefois être pris avec précaution. D'abord, parce qu'il arrive après un été marqué par des vagues de chaleur, qui ont perturbé l'avancée des chantiers. L'amélioration observée doit donc être comparée à des volumes en berne en juillet et en août. Finalement, ce surcroît de production permet au secteur de tout juste retrouver son niveau pré-estival. Ensuite, parce que l'activité de ce mois de septembre reste inférieure de plus de 5 % à son niveau de l'an passé. De quoi tempérer les enthousiasmes... Enfin, l'ampleur de la reprise n'a pas été suffisante pour sauver le bilan de l'année. Sur les 9 premiers mois de 2022, les travaux réalisés affichent toujours un repli de 8,6 % par rapport à la même période un an plus tôt.

Une éclaircie s'esquisse

Sans se réjouir complètement, la FNTP note, cependant, une amélioration du côté des prises de commande. Les marchés conclus se sont redressés de 4 % au 3^e trimestre 2022 comparé à la même période l'an passé, alors qu'ils

Pénurie de main-d'œuvre

D'après l'enquête d'opinion Insee/FNTP, 50 % des entreprises de travaux publics ressentent des tensions liées au manque de main-d'œuvre, une proportion jamais atteinte depuis 2007.



FLAMBÉE DES COÛTS DE PRODUCTION

L'index TP01, qui retrace l'évolution des coûts de production dans les travaux publics, affiche une hausse de 10,3 % sur un an à fin septembre (source : Insee).

étaient en recul de 10,7 % au trimestre précédent. Toutefois, si la demande semble avoir pris un tournant encourageant, ce redressement est loin de pouvoir contrebalancer la violente chute du 1^{er} semestre (-7,1 %). Ainsi, en cumul depuis janvier, le montant des nouveaux contrats enregistrés par les entreprises de travaux publics reste inférieur de 4,5 % aux 9 premiers mois de 2021.

Du côté de l'emploi, la tendance à la baisse se confirme. Le volume total d'heures travaillées recule de 1,6 % au 3^e trimestre, par rapport à la même période un an plus tôt. La hausse des heures intérimaires (+4,5 %) a permis d'amortir le repli des heures travaillées par les ouvriers permanents (-2,8 %), signe que l'activité du secteur reste profondément affectée par les difficultés de recrutement des entreprises.

Les ventes de maisons neuves sont en chute libre

Les constructeurs de maisons individuelles vivent des jours difficiles. À fin août, les ventes en secteur diffus (hors lotissements) ont dévissé de 26,8 % sur 12 mois glissants, selon les chiffres de Pôle Habitat FFB, l'organisation profession-



nelle qui fédère des constructeurs de maisons, des promoteurs immobiliers et des aménageurs fonciers. La chute atteint même les 28 % de janvier à août 2022, par rapport à la même période l'an passé. Sur l'ensemble de l'exercice, le marché pourrait descendre à 102 000 unités vendues, frôlant ainsi le triste record de 95 500 unités vendues en 2014. C'est loin des 139 600 ventes de 2021 et des 123 743 ventes en moyenne sur la période 2007-2021. Dans l'individuel groupé (maisons en résidences), les nouvelles ne sont guère meilleures. Après le sursaut de 2021, les ventes aux particuliers ont reculé de 17,3 % en glissement annuel sur le 1^{er} semestre 2022.

Les 13 mesures issues des Assises du BTP

Après 2 mois de discussions et de concertations, le gouvernement a dévoilé, le 22 septembre dernier, les 13 mesures issues des travaux des Assises du bâtiment et des travaux publics destinées à simplifier les procédures administratives et à soutenir les professionnels de la construction. Parmi les dispositions phares, l'exécutif a décidé de maintenir à 100 000 € le seuil en dessous duquel les marchés publics sont exemptés d'un appel d'offres. Initialement de 40 000 €, il avait été porté temporairement à 70 000 €, puis 100 000 € pendant la crise sanitaire, mais devait être abaissé en décembre 2022. Parallèlement, le délai entre l'obtention d'un marché public et le démarrage effectif des travaux a été raccourci de 6 à 4 mois, afin de protéger les entreprises d'une explosion des coûts durant cette période. Toujours pour limiter les effets de l'inflation sur l'activité du secteur, le gouvernement prévoit de publier une circulaire qui doit préciser aux entreprises la manière d'introduire une révision de prix dans des marchés publics en cours. Une nouvelle série de mesures devrait voir le jour au printemps 2023...

Bouygues finalise le rachat d'Equans

Bouygues a achevé, le 4 octobre dernier, le processus d'acquisition de l'intégralité du capital d'Equans auprès d'Engie. Avec cette opération, Bouygues devient un leader mondial des services multitechniques. Le géant du BTP était déjà présent dans les services à l'énergie via Bouygues Énergies & Services. D'un montant total de 6,1 Md€, la transaction constitue la plus grosse acquisition de Bouygues. Elle donne naissance à un nouvel ensemble, qui conservera le nom d'Equans, et représentera 17 Md€ de chiffre d'affaires réalisé dans des métiers tels que le génie électrique, le génie climatique, le facility management, le digital ou encore les réseaux de télécommunications. Avec 97 000 collaborateurs (dont quelque 75 000 venus d'Equans), le multitechnique devient ainsi le premier métier de la major du BTP. Equans avait été mis en vente à l'été 2021 par Engie, qui souhaitait se concentrer notamment sur les énergies renouvelables et les réseaux.

Castorama lance une offre de panneaux solaires « clé en main »

Le succès de l'autoconsommation fait des émules dans la distribution. Après Ikea et Leroy Merlin, c'est au tour de Castorama de se lancer dans l'énergie solaire. Le spécialiste du bricolage lance son offre « clé en main » de panneaux photovoltaïques pour les particuliers. Pour cela, l'enseigne a scellé un partenariat avec Otovo France (ex-In Sun We Trust), une plate-forme qui regroupe un réseau de plusieurs centaines d'installateurs certifiés RGE (Reconnu

Garant de l'Environnement). Concrètement, Castorama propose sur son site internet un kit de 8 modules pour une puissance de 3 kWc, avec onduleurs, boîtier électrique AC et suivi de la production, à partir de 7 050 € TTC à l'achat ou 56 € TTC par mois en location. Pour estimer son projet, l'internaute est redirigé vers une page d'Otovo France, lequel référence les offres de plusieurs fabricants de panneaux photovoltaïques, d'onduleurs et de batteries et compare les

devis d'installateurs locaux. Le site s'occupe également de l'ensemble des démarches administratives, ainsi que du SAV. En installant des panneaux photovoltaïques sur leur toit, les propriétaires de maisons peuvent ainsi consommer en partie leur propre électricité.

Le marché de l'autoconsommation est en pleine ascension depuis 2 ans, une dynamique amplifiée sur les derniers mois par la flambée des prix de l'électricité et les enjeux de sobriété énergétique.

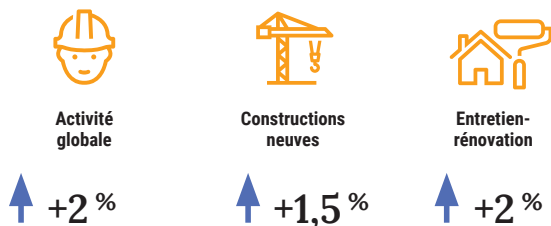
CEE, chauffage : le gouvernement accélère sur la rénovation énergétique

Le vendredi 28 octobre, deux textes ont été publiés au Journal officiel (JO) pour accélérer la rénovation énergétique des logements. Le premier est un décret qui confirme l'augmentation de l'obligation des certificats d'économie d'énergie (CEE) pour la 5^e période. Les fournisseurs d'énergie et les distributeurs de carburant devront ainsi produire 400 TWh cumac (cumulés actualisés) de plus que prévu initialement sur la période 2023-2025, pour aider les ménages en situation de précarité énergétique. L'obligation des CEE classiques a été, elle, augmentée de 200 TWh cumac de sorte que l'obligation totale est désormais de 3 100 TWh cumac. Autre évolution majeure annoncée dans le cadre du plan de sobriété énergétique : l'instauration temporaire d'un « coup de boost » chauffage CEE, version plus attractive du « coup de pouce » chauffage. En cas de remplacement d'une chaudière fioul par un équipement fonctionnant aux énergies



renouvelables, les forfaits CEE seront désormais de 4 000 € pour les ménages classiques, contre 2 500 € précédemment, et de 5 000 € pour les ménages modestes et très modestes, au lieu de 4 000 €. Le dispositif est provisoire et s'arrêtera le 30 juin 2023.

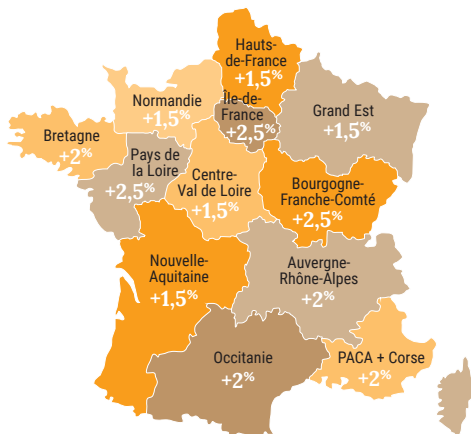
Évolution de l'activité des artisans du bâtiment (au 3^e trimestre 2022⁽¹⁾)



(1) Évolution du volume d'activité par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Source : CAPEB

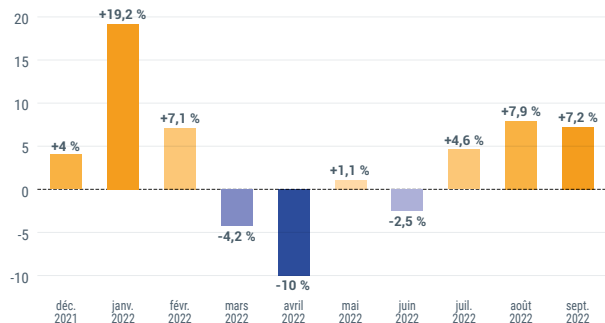
Évolution de l'activité des artisans du bâtiment (au 3^e trimestre 2022⁽¹⁾)



(1) Évolution du volume d'activité par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Source : CAPEB

Évolution mensuelle des travaux réalisés dans les Travaux Publics ⁽²⁾



(2) Variation mensuelle de l'activité par rapport au même mois l'année précédente (données brutes).

Source : FNTP

↑ 93,1 %

Le taux d'utilisation des capacités de production dans la construction en novembre 2022, au-dessus de sa moyenne de longue période (88,9 %).

Source : Insee

↑ 8,7 mois

Le niveau des carnets de commandes des entrepreneurs du bâtiment à fin novembre 2022 (contre 8,5 mois fin septembre 2022).

Source : Insee

↑ 6*

Le solde d'opinion des chefs d'entreprise du bâtiment sur leur activité prévue pour les 3 prochains mois en novembre 2022 (contre un solde de 4 en septembre 2022).

*Solde d'opinion : pourcentage de chefs d'entreprise ayant répondu que leur activité va augmenter moins le pourcentage de chefs d'entreprise ayant répondu qu'elle va diminuer

Source : Insee